

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de janvier

**CANTON DE SAINT VIT**

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20h30

**Date de convocation :**

21 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

02 février 2022

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
26

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**N°2022-01-011**

**Objet de la délibération :**

Demande de subvention  
au titre de la dotation de  
soutien à l'investissement  
local (DSIL)

**Absents excusés :** Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

**Procurations :** Edith REBILLET à Jeanine VIENNET

Résultat du vote

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

**Nombres de conseillers :**  
En exercice : 26  
Présents : 23  
Représentés : 1  
Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire expose que dans la continuité de la délibération n° 2021-01-007 du 25 janvier 2021 qui autorisait la demande de subvention pour la création du nouveau pôle scolaire, il convient aujourd'hui dans le cadre d'un projet attenant au nouveau pôle scolaire une salle multi activités intergénérationnelles (culturelle, numérique, multimédia) de déposer une demande de subvention, ce projet étant éligible aux aides de l'état (Dotation de Soutien à l'investissement local) Le coût total estimatif s'élève à 694 000 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DSIL	30 %	208 200 €
- Département	29 % de 200 000 €	58 000 €

Des aides seront également sollicitées auprès de la Région, de Grand Besançon Métropole, de la CAF et de la Région au titre du FEDER.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- o Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global, le plan de financement ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- o La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à adopter le plan de financement exposé ci-dessus,**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).**

*Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**

